

Information sur l'assurance des véhicules et machines agricoles (Promauto)

Produit issu d'un partenariat avec



1. Qui est concerné par Promauto ?

Promauto a été créée exclusivement pour les membres et les affiliés de Prométerre et les membres de leur famille, qui peuvent ainsi assurer à bon compte tous les véhicules de l'exploitation. Par « véhicules de l'exploitation » il faut entendre aussi bien une voiture de tourisme, un camion, un scooter, un tracteur, une moto, un véhicule de livraison qu'une moissonneuse-batteuse.

2. Quels sont les avantages de Promauto ?

- Les couvertures d'assurance s'adaptent à chaque besoin individuel, aussi bien en RC qu'en casco ou encore dans le cadre de l'assurance des occupants.
- Les membres et affiliés de Prométerre bénéficient d'un rabais initial de 15 % sur le tarif de base.
- En cas de sinistre, un problème de voiture n'en est pas vraiment un ! Il suffit d'appeler le service d'assistance et AXA règle toutes les formalités, organise le remorquage et les réparations et, au besoin, met à disposition un véhicule de remplacement sur le lieu du sinistre.
- En cas de sinistre toujours, l'assuré garde sa mobilité. En effet, les prestations dépannage, remorquage, récupération et rapatriement du véhicule sont incluses dans l'assurance en Suisse. Il n'est donc pas nécessaire d'être membre d'un club automobile pour bénéficier d'un service de dépannage.
- Grâce à la protection du bonus dans l'assurance de responsabilité civile et l'assurance casco complète, l'assuré peut protéger son degré actuel de rabais pour non-sinistre après un sinistre assuré. Dans le cadre de cette protection, AXA renonce également à réduire les prestations en cas de faute grave (à l'exception de l'abus d'alcool, de drogues ou de médicaments).
- Contrairement à l'offre de certains assureurs, la couverture pour les dommages aux véhicules parkés ne comprend aucune limitation en termes de montant ou de nombre de sinistres. De plus, un dommage « parc » n'a pas d'influence sur la prime.

3. Combien coûte cette assurance ?

Chaque véhicule fait l'objet d'une tarification particulière, basée notamment sur sa puissance et son prix catalogue. C'est la raison pour laquelle le tarif est individualisé et il est également fonction des couvertures choisies.

4. Qui appeler en cas de sinistre ?

En cas de sinistre, un seul numéro : le 0800 809 809 qui est gratuit.

Les inspecteurs et les conseillers de la FRV se tiennent à votre entière disposition pour vous épauler dans l'analyse de vos besoins et, le cas échéant, pour vous faire une offre sans engagement.